

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN.

Etaient représentés : Mme Valérie BARDY a donné pouvoir à Mme Ghislaine BICINI,
M. David KOREN a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 27 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

**11 – DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE
D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes, Agence 06 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 5 en date du 25 mai 2021 portant sur l'adhésion de la Commune à l'Agence 06 ;

Considérant la nécessité, suite à l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2026 et à l'installation du conseil municipal, à l'élection du Maire et des Adjointes intervenues le 20 mars 2026, d'élire un nouveau représentant de la commune au sein de l'Agence 06 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence 06, met à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets ; assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Nicolas BRAQUET, comme représentant titulaire au sein des organes de gouvernance de l'Agence de l'ingénierie et de désigner M. Antoine VERAN, comme représentant suppléant.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Antoine VERAN.